



BOULE DE NEIGE STOP PUB



Principe : Par le simple bouche à oreille, inciter au positionnement d'autocollants stop pub sur les boîtes aux lettres

Objectifs

- ✗ Établir un partenariat associations / collectivités, et s'appuyer sur le bouche à oreille pour diffuser l'information.
- ✗ Inviter un maximum de citoyens à passer à l'action par ce petit geste de prévention très simple et efficace.

Temps de travail

- ✗ 2 à 3 jours pour prendre des contacts en amont >> collectivités, associations, citoyens motivés, commerçants engagés ...
- ✗ une réunion d'environ 1 heure : expliquer le déroulement de l'action puis déterminer : qui participe ? comment ? qui communique ? sur quels supports ?



Matériel

- ✗ **Formulaire de réclamation Stop Pub** en ligne.
- ✗ **Questionnaire pour collectivités** en ligne.
- ✗ **Argumentaire** et calcul du coût et tonnage pour votre collectivité.
- ✗ Un **stock d'autocollants « Stop Pub »** :
 - Se renseigner auprès de votre collectivité (aujourd'hui, beaucoup d'entre elles éditent leurs propres autocollants)
 - Vous pouvez en imprimer quelques uns grâce au document [téléchargeable ici](#)
 - Ou en commander auprès de FNE (penser à les commander suffisamment à l'avance - délai de minimum un mois)

Pour plus d'informations : <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/jagis/lautocollant-stop-pub>





BOULE DE NEIGE STOP PUB

Déroulé de l'action

1. **Préparation de l'action en interne de la structure** (qui pilote l'action, qui est volontaire...), échanger avec FNE.
2. **Présentation des enjeux de l'opération** (tonnage, budget) **et de la méthode Boule de neige aux acteurs qui vont mener l'action** (bénévoles, habitants, collectivité, etc.) ;
3. **Acquérir un stock d'autocollants « Stop Pub »** (attention aux délais !) ;
4. **Mettre en place un partenariat collectivités / associations pour une campagne de communication locale** : presse et radios locales + Bulletin Municipal.
NB : L'action « Boule de neige » peut aussi être proposée au sein d'une entreprise, ou d'un établissement scolaire ;
5. Faire un appel aux possesseurs d'autocollants « Stop Pub » : amis, voisins, collègues, associations ;
6. **Trouver points de distribution** pour la SERD : office de tourisme, boulangeries, magasins bio... ;
7. Confier un lot d'autocollants « Stop Pub » (10, 50, 100...) aux volontaires ;
8. Inviter ces nouveaux partenaires à en parler et distribuer l'autocollant « Stop Pub » autour d'eux : c'est le **phénomène « boule de neige »** ;
9. **Recenser le nombre d'autocollants « Stop Pub » ainsi distribués** et faire part de vos résultats et expérience à stopub@fne.asso.fr ;
10. **Valoriser l'action et communiquer sur les résultats** en partenariat avec la collectivité, à travers les médias locaux ;
11. Les exemplaires non distribués seront restitués au point de distribution habituel en fin d'opération ;
12. **Faire le bilan de l'opération** et envisager les actions futures à mener.

Kit action « Boule de neige StoPub » disponible auprès de : stopub@fne.asso.fr

En savoir plus

- ✗ <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/jagis/autocollant-stop-pub> (vous pouvez écrire à : stopub@fne.asso.fr)
- ✗ **Documents et fiches thématiques** sur le site de France Nature Environnement dédié à la prévention des déchets: <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/ressources/fiches-action/>
- ✗ **La Semaine Européenne de Réduction des déchets** : <http://www.ewwr.eu/fr/>
- ✗ **« Réduisons vite nos déchets, ça déborde »** : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>

